



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Immobilier et covid-19

Question écrite n° 29459

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés de déplacement éprouvées par les clients d'agents immobiliers dans le cadre de la visite d'un bien, notamment lorsque le bien se situe à plus de 100 kilomètres du domicile. En effet, les professionnels de l'immobilier sont eux autorisés à faire les déplacements nécessaires à l'exercice de leur métier mais pas leurs clients, ce qui est un frein important pour le marché immobilier en France. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur la possibilité de mesures dérogatoires pour permettre aux clients d'effectuer des visites dans de bonnes conditions et dans des délais raisonnables, afin de relancer le secteur immobilier en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29459

Rubrique : Professions et activités immobilières

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3338

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)